



## Communication du front commun syndical

### Pourquoi notre action aux Douanes dans les aéroports ?

Pour répondre à la demande des opérateurs économiques dans les ports et aéroports, les fonctionnaires des douanes sont invités à effectuer des prestations 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour un montant forfaitaire, alors que, actuellement, le travail de week-end et de nuit est défrayé par heure prestée.

Le problème majeur rencontré est l'équité entre les entités (ports, aéroports...). En effet, les heures de prestations irrégulières sont différentes et le tout pour un même salaire. Par exemple, deux agents du même grade travaillant dans des aéroports différents toucheront le même salaire tout en prestant plus ou moins de nuits et de week-end. Il y a donc discrimination !

Nous luttons pour un système où une rémunération distincte serait faite pour le travail de nuit et de week-end, car celui-ci a un impact majeur sur la situation familiale des agents des douanes.

Chaque agent pouvait se porter volontaire au système shift. Mais vu le peu de succès rencontré par l'arrêté shift, l'autorité met la pression pour nous pousser à intégrer le nouveau système. Des menaces déguisées planent sur ceux qui ne voudraient pas rejoindre le système (affectations incertaines, voire très lointaines, licenciement pour les contractuels...). Ceci est inacceptable.

De plus, avec ces nouvelles mesures et le manque de volontaires pour travailler dans ces conditions, il sera difficile de mener à bien les missions de sécurité publique et de respecter les quotas de contrôles de surveillance imposés par l'Europe.

Alors que l'objectif de l'arrêté royal était d'uniformiser le travail en équipes successives au sein de la fonction publique fédérale, et que l'Administration générale des Douanes était demandeuse d'une telle réglementation, il s'avère que celle-ci est restée incapable d'appliquer une réglementation uniforme pour les différentes implantations concernées et que les responsables locaux ont dû trouver une formule différente qui s'adapte aux contraintes particulières de chaque site. L'objectif d'uniformité de l'arrêté est donc raté.

Nous regrettons de devoir agir de la sorte pour être entendus par notre autorité, mais malgré de nombreuses interpellations, Monsieur H. Bogaert, secrétaire d'État à la fonction publique, Monsieur K. Geens, ministre des Finances, et Monsieur N. Colpin, administrateur général des douanes et accises restent sourds à nos revendications depuis de trop nombreux mois.

Le Front commun syndical,